République Française Département du Bas-Rhin

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAVERNE - MARMOUTIER - SOMMERAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2017

Délibération n° 2017-45

Président : Dominique MULLER
Nombre de Conseillers Communautaires en exercice au jour de la séance : 65
Présents : 54
Pouvoirs : 9
Absent : 2
Date de convocation du Conseil Communautaire : 10 mars 2017.
Secrétaire de Séance élu : M. Mickaël VOLLMAR.

* * * * *

FINANCES

COMPTES DE GESTION 2016 DU TRESORIER – COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE SAVERNE ET DU PAYS DE MARMOUTIER – SOMMERAU.

Rapporteur : Roger MULLER, Vice-Président.

Vu l'exposé de M. Roger Muller, Vice-Président en charges des Finances, des Ressources Humaines et des affaires scolaires Allenwiller du 16 mars 2017,

Cette année, il convient de délibérer successivement pour les comptes de gestion de l'ancienne Communauté de Communes de la Région de Saverne et ceux de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Marmoutier Sommerau.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant du solde figurant au bilan de l'exercice 2016 des budgets, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant que le résultat des comptes administratifs ne laisse apparaître aucune différence avec les comptes de gestion,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016,

Sur proposition du Bureau,

Après avis de la Commission Communautaire Permanente finances/RH du 02 mars 2017,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

a) que les comptes de gestion au titre du budget principal et des budgets annexes dressés pour l'exercice 2016 par le Comptable de la Communauté de Communes de la Région de Saverne visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part,

b) que les comptes de gestion au titre du budget principal et des budgets annexes dressés pour l'exercice 2016 par le Comptable de la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier Sommerau visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

Ont signé au registre les Membres présents,
pour extrait certifié conforme,

Saverne, le 17 mars 2017

Le Président

Dominique MULLER

REÇU LE :
- 6 AVR. 2017
A LA SOUS-PREFECTURE DE SAVERNE

Communauté de Communes Saverne Marmoutier Sommerau